

## **20. PROCEDURE D'EVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (LE CAS ECHEANT, SI PLU EN PHASE DE REVISION OU MODIFICATION)**

La communauté de communes du Haut Léon Communauté est en cours d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat depuis 2018. Il devrait être approuvé en décembre 2023.

Par courrier en date du 24 mars 2021 (joint en page suivante), le maire de la commune de Plounevez Lochrist a informé la société Carrières Lagadec avoir enregistré et soumis la demande de modification de zonage des parcelles du projet aux commissions chargées du PLUi-h. La communauté de communes du Haut Léon Communauté a confirmé la prise en compte de cette modification par courrier en date du 6 février 2023. Ces deux courriers sont joints en pages suivantes.

Mairie  
de  
**PLOUNEVEZ-LOCHRIST**



Tél. : 02.98.61.40.57

Plounevez-Lochrist, le 12 avril 2021

REÇU 14 AVR. 2021

**CARRIÈRES LAGADEC**  
38 rue du Stiff  
29800 PLOUEDERN

Dossier suivi par :  
**Sébastien CAROFF**  
Téléphone : 02.98.61.40.57  
E-mail : [sg@plounevez-lochrist.fr](mailto:sg@plounevez-lochrist.fr)

**Objet : Elaboration du PLUi-h de Haut-Léon Communauté**  
**Votre courrier du 24/03/2021**

Monsieur le Directeur,

Vous avez sollicité une modification de zonage des parcelles cadastrées B n°452, 453, 454, 455, 477, 478, 1469 et 1470 situées à la Carrière de Kernévez Braz actuellement intégrées en zones N au Plan Local d'Urbanisme.

Je tenais à vous informer que votre demande a bien été enregistrée pour être soumise aux commissions chargées de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, actuellement en cours.

Le calendrier prévoit de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) début 2021, pour se poursuivre sur la traduction réglementaire de celui-ci courant 2021 et 2022. L'approbation du document d'urbanisme par le Conseil Communautaire est prévue pour 2023.

Dans l'attente, je vous invite à consulter les documents d'études qui seront mis en ligne régulièrement sur le site internet de Haut-Léon Communauté <https://www.hautleoncommunaute.bzh>, à la rubrique "Aménagement du territoire".

Le service urbanisme et moi-même restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Gildas BERNARD**  
Maire de PLOUNEVEZ-LOCHRIST



Fig. 84 : Courrier du maire de la commune de Plounevez Lochrist en date du 24 mars 2021



Saint-Pol de Léon, le 6 février 2023

**Le Président de Haut-Léon Communauté**

à

**Monsieur Louis Paul Lagadec  
Carrières Lagadec  
180, Rue de Kerervern  
29490 GUIPAVAS**

**Objet :** Classement zonage PLUi-h carrière de Kernevez-Bras

**Référence :** AK/BF

**Affaire suivie par :** Service Aménagement du territoire  
KERBOURC'H Anne  
[dir.aménagement@hlc.bzh](mailto:dir.aménagement@hlc.bzh)

Monsieur,

L'entreprise Carrières Lagadec exploite, conformément à l'arrêté préfectoral N°03-825, une carrière de roche massive au lieu-dit Kernevez-Bras sur le territoire de la commune de Plounévez-Lochrist.

Haut-Léon Communauté, dont la commune de Plounévez-Lochrist est membre, a prescrit l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal par délibération du conseil communautaire le 18 avril 2018. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-h dont l'approbation est prévue pour la mi-2024, l'entreprise Carrières Lagadec s'est rapprochée du service urbanisme pour valider le classement des parcelles autorisées à la faveur de l'autorisation préfectorale N°03-825, dans un zonage compatible avec l'activité de carrière.

Par la présente, je vous confirme que l'élaboration du PLUi-h de Haut-Léon Communauté, dont le futur règlement sera applicable à la commune de Plounévez-Lochrist, prendra en compte l'activité de votre carrière sur les parcelles cadastrées section B, numéros 452 à 455, 477, 478, 1469 et 1470 et établira un zonage spécifique dont le règlement permettra l'extraction de granulats ainsi que les constructions et installations nécessaires à leur exploitation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sincères salutations.

**Le Président de Haut-Léon Communauté  
Jacques EDERN**



**Fig. 85 : Courrier de la communauté de communes du Haut Léon Communauté en date du 6 février 2023**